

**POLITIQUE D'OCTROI &
RÈGLES ET EXIGENCES DE FONCTIONNEMENT**

PROGRAMME SPORT-ÉTUDES AU SECONDAIRE



APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION – 17 avril 2025

Table des matières

POLITIQUE D'OCTROI	3
DATE LIMITE POUR FAIRE UNE DEMANDE DE	4
PROGRAMME SPORT-ÉTUDES	4
RÈGLES ET EXIGENCES DE FONCTIONNEMENT.....	5
FORMULAIRE D'APPLICATION.....	6

Les clubs de judo voulant ouvrir un programme Sport-études au secondaire devront respecter chacun des éléments de cette politique pour obtenir leur reconnaissance de Judo Québec et du Ministère de l'Éducation. Une fois la reconnaissance obtenue, les clubs, devenus organisme sportif affilié (OSA) se verront aussi dans l'obligation de se conformer aux règles et exigences de fonctionnement énoncées dans le présent document, à la suite de la politique d'octroi.

POLITIQUE D'OCTROI PROGRAMME SPORT-ÉTUDES AU SECONDAIRE

1. Le club de judo doit être permanent et reconnu par Judo Québec selon les règles en vigueur.
2. Le club de judo doit être un organisme à but non lucratif (OBNL) constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies et avoir une immatriculation en vigueur au Registraire des entreprises de Québec (REQ).
3. Le club de judo doit être associé à une école ayant la reconnaissance Sport-études du Ministère de l'Éducation.
 - a. Le club de judo peut être associé à plus d'une école.
 - b. L'école mentionnée dans l'article 3 doit être à une distance maximale de 25 km du dojo où les élève-athlètes s'entraînent.
 - c. Une école peut être associée à plus d'un club de judo.
4. L'entraîneur du programme Sport-études doit avoir minimalement une des formations suivantes :
 - a. Un baccalauréat dans le domaine du sport ou de l'entraînement.
 - b. Un diplôme avancé en entraînement ou un ancien niveau 4 ou 5 dans le cadre du PNCE (formé).
 - c. Une formation Compétition-Développement ou un ancien niveau 3 (formé) du PNCE. À noter que la formation *Entraîneur Compétition-Développement* se donne seulement une fois par année.
 - d. Toutes autres formations qui pourraient être exigées dans le cadre de la *loi sur la sécurité dans les sports*.
5. Pour démarrer un programme Sport-Études, un minimum de 4 inscriptions sont requises pour la première année.
6. Les élève-athlètes inscrits au programme devront être des compétiteurs engagés vers l'excellence ayant minimalement été identifiés au statut Espoir¹.
7. Comme le mentionnent les règles de reconnaissance Sport-études du Ministère de l'Éducation, la période d'encadrement sportif doit avoir lieu quotidiennement :
 - a. 3 heures consécutives;
 - b. Entre 7h et 17h (du lundi au vendredi);
 - c. Ne peut se terminer plus de 8,5h après le début des cours;
 - d. Planifié tout au long du calendrier scolaire et, minimalement, jusqu'à la fin de la première semaine de juin.

¹ Pour connaître les critères de sélection du statut Espoir, consulter le lien suivant : <https://judo-quebec.qc.ca/politique-de-selection>

8. Le programme doit comprendre un encadrement selon le cadre défini dans le modèle de développement des athlètes de la fédération.
9. L'entraîneur devra fournir une planification annuelle d'entraînement détaillée du programme Sport-études et obtenir l'approbation de Judo Québec.
10. Le club de judo doit compter un minimum de 15 membres affiliés d'âges U14, U16 et U18.

DATE LIMITÉ POUR FAIRE UNE DEMANDE DE PROGRAMME SPORT-ÉTUDES

Les clubs auront jusqu'au **1^{er} septembre** de chaque année pour envoyer une demande pour un programme Sport-études pour l'année scolaire suivante. Les demandes incomplètes seront malheureusement rejetées.

La décision du conseil d'administration de Judo Québec sera communiquée aux personnes concernées avant le **30 septembre** suivant la demande.

RÈGLES ET EXIGENCES DE FONCTIONNEMENT

PROGRAMME SPORT-ÉTUDES AU SECONDAIRE

1. L'établissement d'enseignement et l'organisme sportif affilié devront respecter le protocole d'entente du programme Sport-études au secondaire du Ministère de l'Éducation. Vous retrouverez le protocole d'entente sur notre site web : <https://judo-quebec.qc.ca/sport-etude>
2. Judo Québec exige un minimum de 4 élève-athlètes inscrits en Sport-études pour que le club de judo puisse conserver son programme.
3. Pendant l'encadrement sportif, l'organisme sportif affilié devra respecter un ratio de 20 athlètes pour 1 entraîneur.
4. L'entraîneur responsable du programme Sport-études doit être présent à tous les entraînements de judo, sauf exception.
5. L'entraîneur devra aussi maintenir sa formation PNCE à jour et participer aux formations exigées par Judo Québec.
6. **OBLIGATOIRE!** L'organisme sportif affilié devra remplir annuellement le « Bilan des mandataires » élaboré par le Ministère de l'Éducation. **Dans le cas contraire, le programme Sport-études ne sera plus reconnu l'année suivante.**
7. Le maraudage est interdit. En cas de non-respect de ce règlement, le club de judo fautif sera soumis au comité d'éthique et ce dernier établira une sanction disciplinaire.



FORMULAIRE D'APPLICATION PROGRAMME SPORT-ÉTUDES AU SECONDAIRE

Informations concernant L'organisme sportif affilié	Informations concernant l'école Sport-études reconnue
<p>Club de judo : _____</p> <p>Adresse du dojo où les cours de judo auront lieu : _____</p> <p>Nom de l'entraîneur certifié Compétition-Développement : _____</p> <p>Numéro de téléphone de l'entraîneur : _____</p> <p>Adresse courriel de l'entraîneur : _____</p>	<p>Nom de l'école : _____</p> <p>Adresse de l'école : _____</p> <p>Nom du responsable des programmes Sport-études : _____</p> <p>Numéro de téléphone du responsable : _____</p> <p>Adresse courriel du responsable : _____</p>
<p><u>Les documents ci-dessous sont joints à la demande :</u></p> <p><input type="checkbox"/> La planification annuelle d'entraînement du programme Sport-études</p> <p><input type="checkbox"/> La liste des athlètes U14, U16 et U18 du club de judo (incluant le numéro de membre et la ceinture)</p>	
<p><i>En signant le présent document, vous attestez que votre projet de programme Sport-études respecte toutes les conditions de la Politique d'octroi des programmes Sport-études au secondaire de Judo Québec. De plus, vous vous engagez à suivre les règles et exigences de fonctionnement présentées dans ce document.</i></p> <p>Le responsable du dossier chez Judo Québec communiquera avec vous ultérieurement pour avoir de plus amples informations.</p>	
Signature : _____ (Directeur technique)	Signature : _____ (Responsable des programmes Sport-études)
Date : _____	Date : _____